



CONSEIL REGIONAL DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE NORMANDIE

Veille Octobre 2025

VEILLE PRESSE - PROFESSION



Blangy-sur-Bresle - Une matinée dédiée à la création d'entreprise le 14 octobre

L'Éclaireur de Gamaches, jeudi 9 octobre 2025,

La communauté de communes interrégionale Aumale - Blangy-sur-Bresle (CCIABB) organise, le mardi 14 octobre, une matinée d'échanges et d'informations à destination des créateurs et repreneurs d'entreprise.

L'évènement, centré sur les dispositifs d'aide à la création et à la reprise d'entreprise, s'inscrit dans le cadre d'Entreprendre Demain 2025, un rendez-vous régional porté par France Active Picardie et Réseau Initiative Somme, du 29 septembre au 17 octobre.

Passer de l'idée au projet

De 9 h à 11 h, dans la salle de réunion de la CCIABB, 20 rue de Barbentane à Blangy-sur-Bresle, les participants pourront assister à un atelier pratique sur les étapes clés pour créer son entreprise, avec un focus particulier sur la construction d'un business plan solide, indispensable lors d'une présentation bancaire.

La matinée permettra également de découvrir les aides financières spécifiques à la création et à la reprise d'activité, et d'échanger directement avec les partenaires du territoire : France Active, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA), France Travail, ainsi que des banques et experts-comptables.

Un accompagnement concret et local

L'objectif : offrir aux porteurs de projet des conseils personnalisés, adaptés à leurs besoins, et les aider à structurer leur démarche pour passer de l'idée à la réalité entrepreneuriale en trouvant les bons interlocuteurs.

La participation à cette matinée est gratuite, mais sur inscription obligatoire auprès de Stéphanie Mellinger, chargée de mission développement économique à la CCIABB, par mail à stephanie.mellinger@cciabb.fr ou au 02 35 94 02 76.

Benoit Doyen



Créer ou reprendre une entreprise n'est pas toujours chose aisée. © Par nenetus/Adobestock - Illustration